DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi

Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 27 novembre 2018

PUBLIE LE: 1 7 DEC. 2018

Délibération n°271118-4 : OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept novembre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de MONTE CRISTO, dûment convoqué par le Président le vingt novembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2018

PRESENTS

LE PECQ Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE

Nicole SCHELLHORN, DELEGUEE SUPPLEANTE

LE PORT-MARLY Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE

Mireille TEMPEZ, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI Jean-François PERRAULT, PRESIDENT

Stéphanie THIEYRE, DELEGUEE TITULAIRE Hubert POTHELET, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

LE PECQJean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRELE PORT-MARLYOlga ATHLAN, DELEGUEE SUPPLEANTEMARLY-LE-ROIGuillaume LE HENO, DELEGUE SUPPLEANT

Communes non représentées : NEANT

Assistaient à la séance :

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux Monsieur Jean-Michel ARBASSETTE, Directeur adjoint des Syndicats Intercommunaux Madame Frédérique LUROL, Directrice du Château MONTE CRISTO

Nombre de communes	:	3
QUORUM	:	4
<u>Déléqués présents</u>		7
Délégués comptant pour le vote		6

Accusé de réception en préfecture 078-257800995-20181217-271118-4-DE Date de télétransmission : 17/12/2018

Date de réception préfecture : 17/12/2018

OBJET: OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT

RAPPORTEUR: Monsieur le Président

VU l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que dans l'attente du budget primitif 2019, l'exécutif peut donc, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

LE COMITE,

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater les d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2018, ce qui représente les montants suivants (arrondis à la dizaine inférieure) :

	TOTAL	91 779,44 €	22 763,76 €	114 543,20 €	28 620,00 €
Total chapitre 23: Immobilisations en cours		67 000,00 €	24 940,00 €	91 940,00 €	22 980,00 €
2313	Constructions	67 000,00 €	24 940,00 €	91 940,00 €	22 980,00 €
Im	al chapitre 21: mobilisations corporelles	24 779,44 €	-2 176,24 €	22 603,20 €	5 640,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	4 500,00 €	0,00 €	4 500,00 €	1 120,00 €
2184	Mobilier	5 169,67 €	-1 669,67 €	3 500,00 €	870,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	2 506,57 €	1 493,43 €	4 000,00 €	1 000,00 €
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	10 603,20 €	0,00 €	10 603,20 €	2 650,00 €
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 000,00 €	-2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
		а	b	c=a+b	c/4
Article	Libellé	Crédits votés au Budget Primitif 2018	Crédits ouverts au titre de la décision budgétaire modificative N°1 votée en 2018	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts par le Comité au titre de l'article 1612-1 du CGCT

Accusé de réception en préfecture 078-257800995-20181217-271118-4-DE Date de télétransmission : 17/12/2018 Date de réception préfecture : 17/12/2018

Fait à Marly-le-Roi, le 17 DEC. 2018

Transmis en Préfecture et affiché le 1 7 DEC. 2018

Pour Extrait Conforme

Jean-François PERRAULT Président du Syndicat Intercommunal

Teum